



Madame Agnès BUZYN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

**Objet : PREAVIS DE GREVE**

*Lettre Recommandée avec A.R.*

Paris, le 20 octobre 2018

Madame la Ministre,

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers **SNPI CFE-CGC**, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, appelle l'ensemble des **professionnels infirmiers (infirmières, cadres, infirmières spécialisées) des trois fonctions publiques et des secteurs privés de toute nature (sanitaire, médico-social, santé au travail,...)** à un mouvement de grève :

## Mardi 20 novembre 2018

Nos revendications portent sur :

- **Un moratoire sur les plans d'économies dans les établissements hospitaliers** (le plan santé annonce un ONDAM 2019 de 2,5%, en plus les 960 millions d'économies de 2018 avec l'ONDAM à 2,3%)
- **L'arrêt des suppressions d'emplois, de lits et de services et la mise en place d'effectifs proportionnels aux charges de travail**, pour répondre aux besoins de la population ;
- Une **revalorisation salariale** conforme aux responsabilités et compétences des professionnels infirmiers, avec une **juste rémunération des contraintes** (prime de nuit, indemnité WE)
- La reprise concrète de la **réingénierie IBODE, IPDE et cadre**, avec revalorisation de ces professionnels
- **La réactualisation du décret d'actes et d'exercice de 2002, le refus des glissements de tâches et des « assistants médicaux »** des cabinets de médecins généralistes, payés par l'assurance maladie
- La **prise en compte de la pénibilité pour la retraite** (bonification retraite d'un an tous les 10 ans, accordée en 2003 aux infirmières en B, supprimée en 2010 pour la catégorie A)
- La défense et la pérennisation du système de **retraite par répartition** et des régimes particuliers ;

Le syndicat **SNPI CFE-CGC** est affilié à la CFE-CGC par le truchement de la **Fédération CFE-CGC Santé-Social**. Notre syndicat dépose ce préavis de grève en conformité avec l'article L 2512-2 du Code du Travail évoqué. La CFE-CGC est représentée au Conseil Commun de la Fonction Publique. **La CFE-CGC est le 4<sup>ème</sup> syndicat représentatif dans le privé.**

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.



Thierry AMOUROUX